
**Arrêté ministériel portant agrément du laboratoire de l'Université
de Gand pour l'analyse des échantillons du contrôle antidopage**

A.M. 04-04-2012

M.B. 23-05-2012

Article unique. - Le laboratoire de l'Université de Gand (département du contrôle du dopage), Technologiepark 30, à 9052 Zwijnaarde, est agréé pour effectuer l'analyse des échantillons de contrôle antidopage, pour une période de cinq ans prenant cours le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2016.

Bruxelles, le 4 avril 2012.

André ANTOINE

